



Petit historique mérycien

Professeur Pinard ! Qui es-tu ?

Qui encore se souvient du Professeur Pinard, Adolphe de son prénom, dont l'une de nos rues porte le nom ?

Pinard ? Un promoteur du Beaujolais nouveau, un adepte du vin, pour notre chair à canon des tranchées ?



Le Pr Pinard avec son célèbre chapeau Haut-de-forme et quelques membres de son conseil municipal en 1903

Une piste pour vous aider. L'homme ne travaillait pas dans le vignoble.

Vous ne voyez toujours pas ? Je me dois d'éclairer votre lanterne.

Notre professeur ne sévissait pas dans les écoles et collèges municipaux. Ses centres d'intérêt, hors la commune dont il fut maire dans les années 1900, étaient ailleurs. La société académique de l'Aube, récipiendaire des notables départementaux, ne l'accueillit jamais dans ses murs. Il se contenta de l'Académie nationale de médecine, car notre homme était gynécologue.

Sa famille ne venait pas de loin : Chichey et Queudes, dans la marne voisine.

Né le 4 février 1844, à Méry, il y mourut le 1^{er} mars 1934.

Entre temps, il fut médecin, professeur de clinique obstétricale (spécialité médico-chirurgicale

ayant pour objet l'étude et la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement). L'un de ses aphorismes : " Le lait de la mère appartient à l'enfant ".

Au passage, il créa son laboratoire pharmaceutique commercialisant des produits tels le Phosphate de chaux du Docteur Pinard, sans oublier de nombreuses publications médicales. Père fondateur de la puériculture en France, une aile de la maternité du pôle périnatal Port Royal, inaugurée en 2012, porte également son nom, tout autant que la maternité régionale de Nancy.

Son passage à la mairie nous amena la création de la maison de retraite avec, pour frontispice : " Liberté, égalité, solidarité ". Ses relations politiques nous permirent d'avoir le bronze des Frères Croala, sur la place.

Radical socialiste, il fut député de la Seine, de 1919 à 1928.

Son gendre, Alexandre Couvellaire, le remplaça à la Faculté de Médecine de Paris

Enterré en grande pompe à l'église de Méry, sa tombe fort simple est à l'entrée nord du cimetière.

Pierre Benoit

Sources : Archives municipales - Famille Delescluse, à Méry/Seine - Wikipedia



Obsèques du professeur Adolphe Pinard le 1er mars 1934

Centre d'intervention et de secours

Les pompiers ont célébré Sainte Barbe

C'est en présence de Mme et M. Bonniau, maire de la Commune de Saint-Oulph, de M. et Mme Labille 1^{er} adjointe, représentant la commune de Méry-sur-Seine, du médecin commandant Picault et son épouse que les pompiers actifs et honoraires ont célébré leur traditionnelle Sainte-Barbe.

Le lieutenant Johan Duval, chef du CIS de Méry-sur-Seine a félicité l'ensemble de son personnel pour toutes les missions effectuées, il a salué le courage et le dévouement de celles et ceux qui, tous les jours, font don de leurs personnes afin de venir en aide à la population au péril de leurs vies pour sauver celles des autres.

Le lieutenant Duval a remercié tout particulièrement les conjoints et conjointes en mesurant le temps d'absence des pompiers hors de leur foyer pour des actions opérationnelles ou pour suivre des formations.

L'effectif est de 24 sapeurs pompiers dont 5 recrutés en 2016 et parmi eux, deux de la

section des jeunes sapeurs pompiers ouverte depuis 5 ans au centre de Méry-sur-seine, un travail remarquable des instructeurs qui prépare les JSP à devenir des adultes responsables

L'occasion pour le lieutenant Duval de faire le bilan de l'année écoulée, il a été enregistré 360 interventions contre 476 en 2015, un bilan opérationnel en recul qui est lié à une forte diminution des destructions d'insectes et une baisse de l'activité estivale.

Ont suivi, les différentes remises de diplômes, galons et médailles :

- Georges DIAS (CPL), diplôme d'équipier de sapeur-pompier volontaire adapté aux activités, secours aux personnes, incendie secours routiers, opérations diverses.

- Fabien Fosseuz (CPL), diplôme d'engin pompe.

- Samuel Lecomte (SGT), attestation d'équipier feux de forêts, diplôme de conducteur tout terrain.

- Oliver Magerand (SCH) et Hervé Licher (ADC), attestation de formation au module complémentaire arbitrage et jury de la formation encadrement des activités physiques de sapeur-pompier, diplôme d'opérateur des

activités physiques.

- Hervé Pimpernet (SCH) et Sophie Lecomte (CPL), attestation de formation à l'unité et enseignement pédagogique initiale et commune de formateur, certificat de compétences de formateur aux premiers secours, distinction appellation de 1^{er} classe pour occuper l'activité équipier, pour Grégory Pays, Jordan Mendes, Valentin Godek.

- Distinction appellation caporal-chef pour occuper l'activité de chef d'équipe pour le caporal Jonathan Michel.

- Distinction appellation sergent-chef pour occuper l'activité de chef d'agrès à une équipe, pour les sergents Stéphane Pelletier et Emmanuel Huguenin

- Nommé au grade d'adjudant pour occuper l'activité de chef d'agrès à deux équipes pour les sergents-chefs Olivier Magerand et Hervé Pimpernet

- Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers (couleur argent 20 ans) pour l'adjudant Olivier Magerand incorporé le 9 juillet 1995

L'est Eclair du 02 janvier 2017

Les permanences

ADMR

Permanences le lundi matin de 9 h à 12 h et le mardi de 14 h à 17 h 30

Espace socio-culturel
Tél. : 03.25.24.02.95

Conciliateur

M. Baumann
1 mercredi matin sur 2 de 9 h 30 à 11 h 30 à la mairie
sur RDV au 03.25.21.20.42

Informations et orientations juridiques
Juristes du CDAD 10
sur RDV au 03.25.21.20.42

Un après-midi par mois

Maison

de la justice et du droit
9, rue de l'Union à Romilly-sur-S.
03.25.21.67.67

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Fermé pendant le mois d'août

Mission locale

Entretiens prévus à la mairie
03.25.24.11.86 - 03.25.21.20.42

Médiathèque

Mardi de 17 h à 18 h
Mercredi de 14 h à 18 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Samedi de 9 h 30 à 12 h

Espace socio-culturel
Cours d'informatique

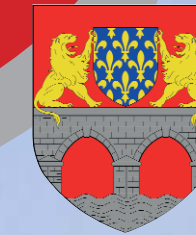
1 lundi
Débutants de 10 h à 11 h 30
1 lundi

Niveau 1 de 9 h à 10 h 30
Niveau 2 de 10 h 45 à 12 h 15
Espace socio-culturel

Vivre à Méry sur-Seine

Bulletin municipal
d'informations
Janvier 2017

www.mery-sur-seine.fr



Très bonne année 2017



Le mot du Maire



Chères Méryciennes, chers Méryciens,

Je m'associe à l'ensemble du conseil municipal pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2017 qui s'annonce.

Au cours du second semestre 2016, nombre de dossiers ont marqué notre quotidien :

Festivités du 14 juillet : Le feu tiré le 13 au soir a attiré de très nombreuses personnes contrairement à la journée citoyenne du 14 juillet où la commune organisait des jeux sur le plateau de sport du collège. Nous renouvellerons toutefois ces festivités en 2017 et espérons que les Méryciens seront au rendez-vous.

Le premier salon des associations s'est déroulé le 10 septembre dernier et a permis de découvrir ou de redécouvrir la richesse du tissu associatif de notre commune. Le succès était au rendez-vous.

Sur le plan de l'enfance et de la jeunesse toujours, notre Conseil municipal "Jeunes" a vu le jour. 14 jeunes Méryciens ont été élus par leurs pairs et vont pouvoir travailler sur leurs projets au sein de 3 commissions (écoles, événements et vie locale). Force est de constater leur motivation, leur détermination et leur volonté de développer leur commune, cadre de leur vie.

Le château d'eau est à présent fini, tout comme la pose des canalisations. Le forage est terminé, accepté et la station en cours de construction. L'eau qui en sera extraite coulera de vos robinets au cours du second trimestre 2017.

Sur le plan de l'assainissement, le curage du premier lit de séchage de la station d'épuration a été opéré. Un passage de caméras a dû être fait dans le réseau pour répondre à des problématiques apparentes lors des inondations. Néanmoins, notre réseau s'avère sain, malgré des travaux d'aménagements nécessaires.

Du côté des travaux mis en œuvre, la reprise des deux plaques d'égout cassées dans la rue du Général-Leclerc a été opérée pour le plus grand soulagement des riverains ; une seconde tranche de travaux sur cette voie verra le jour prochainement ; à la Chapelle (protections mises en place contre les pigeons, étanchéité des toitures et remise en service de l'horloge), à l'Eglise (horloge) et au lavoir (toiture). Après le diagnostic de l'éclairage public, deux rues, Bleuets et Alouettes, ont déjà pu se voir dotées de nouveaux luminaires à LED qui permettront des économies d'énergies. Sur ce plan encore, nous continuerons de doter le réseau de luminaires moins énergivores. La salle du "corps de garde" entre en travaux ce mois-ci. Située en périphérie de l'école maternelle Alice Cuciuc, elle permettra d'accueillir une association ainsi que les permanences d'organismes tels que la Mission Locale, ... Le dossier d'accessibilité des écoles a été repris et les travaux nécessaires débuteront au cours du premier semestre. Le dossier de réfection du stade est lui aussi en cours.

Les commerces locaux ne sont pas oubliés. La commune leur a permis de finaliser ou monter les dossiers d'accessibilités (réunion d'information et entretiens avec la Chambre de Commerce et d'Industrie ...).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est aussi en cours, plusieurs réunions ont déjà eu lieu. Nous sommes en attente du porté à connaissance de la part de la Préfecture.

En se tournant vers 2017, après la liste des dossiers énoncés ci-dessus, il reste beaucoup à entrevoir et à faire. Le vote du budget 2017 sur lequel nous travaillons pourra voir concrétiser la suite du programme pour lequel nous avons été élus et des travaux déjà entamés.

Je remercie vivement mes adjoints et conseillers qui travaillent très activement sur les dossiers qui leur sont confiés, ainsi que l'ensemble du personnel de la commune pour leur investissement au quotidien.

Belle et heureuse année 2017 !

Stéphanie Besnard

Vie communautaire

Communauté de communes Seine et Aube

2017 - Année de transition et de la naissance d'une nouvelle intercommunalité.

La loi NOTRE impose au 1^{er} janvier 2017 de nombreux changements dont la fusion des deux communautés de communes de Plancy et de Seine-Fontaine-Beauregard, qui deviennent la Communauté de communes Seine et Aube.

Pour nous, en ce qui concerne la fiscalité, le nouveau conseil communautaire inscrira au budget 2017 ses nouvelles orientations (harmonisation des taux ...).

Côté ordures ménagères, la tarification actuelle reste inchangée. Les deux intercommunalités travaillent déjà depuis plusieurs mois sur cette fusion, (renouvellement du marché des ordures ménagères et sa tarification, le transfert du personnel, les projets communs ...)

Pour ce qui est de la représentativité des élus des 25 communes qui la composent, et de Méry en particulier, vos 6 représentants (S. Besnard, C. Labille, C. Montagne, F. Roche, G. Roy et P. Rodrigues) restent vos conseillers communautaires désignés.

Notre conseil municipal s'est prononcé pour voir le siège de la communauté de communes s'implanter à Méry-sur-Seine. En effet, comme annoncé dans notre programme électoral, nous souhaitons défendre notre position au sein de la communauté de communes.

Pour cela, un dossier a été rédigé. Il sera soumis dès ce mois de janvier au nouveau conseil communautaire.

Méry, bourg centre de l'ancien canton qui portait son nom, doit retrouver sa place, et a de nombreux atouts pour se défendre (représentativité des élus, économie, démographie, services publics, équipements de santé, ...).

Nous espérons être entendus et les semaines qui suivront seront déterminantes.



www.mery-sur-seine.fr

Vie associative et culturelle



Société musicale
de Méry-sur-Seine

C'est avec le concert donné au profit du Téléthon que la Société musicale a terminé 2016, année bien remplie puisqu'elle a assuré pas moins de 12 prestations tant à Méry-sur-Seine que dans les environs, ce qui prouve son dynamisme et sa bonne forme.



Vous aimez la nature, vous aimez marcher. Alors, venez nous rejoindre !

La DSP (Découverte et Sauvegarde du Patrimoine de Méry-sur-Seine et de ses environs) vous propose de marcher le jeudi matin, départ à 9 h 30 pour environ 5 km et une fois par mois, le samedi matin, départ à 9 h pour 10 à 12 km dans les environs de Méry. Prochaines marches prévues les 12 et 19 janvier et le samedi 21 janvier.



Côté école de musique, 9 nouveaux élèves se sont inscrits après le Salon des associations du 10 septembre.

Au calendrier 2 dates sont à retenir en janvier 2017. En premier le LOTO qui aura lieu le samedi 21 à la salle polyvalente à 20 h, suivi du concert d'hiver le dimanche 29 à 15 h, également à la salle polyvalente avec entrée libre et gratuite comme habituellement.

Pour tout renseignement et nous indiquer si possible votre venue : 06.87.02.61.28

Informations sur nos randonnées également sur le site de la commune dans la rubrique "Agenda".

L'agenda

JANVIER Samedi 21 Loto de la Société musicale de Méry	Dimanche 26 Carnaval de l'Association familiale
Dimanche 29 Concert de la Société musicale de Méry	AVRIL Samedi 8 Soirée Paëlla du Comité des fêtes
FÉVRIER Dimanche 5 Assemblée générale et repas de l'UNCAFN	Samedi 15 Loto des "Cyclopes"
Dimanche 12 Loto des Torpilles	MAI Lundi 8 Commémoration du 8 Mai des Anciens combattants
Vendredi 17 Assemblée générale du Comité des fêtes	Dimanche 14 Loto des Torpilles
Vendredi 25 Soirée Cabaret du Comité de foyers	JUILLET Samedi 1er Méchoui de l'UNCAFN
MARS Samedi 11 Repas des Aînés de la commune	Jeudi 13 Feu d'artifice
Samedi 18 Belote du Club du renouveau	Vendredi 14 Journée citoyenne
	Festivités au plateau du Coséc

Vivre à Méry
sur-Seine

La médiathèque

Depuis le 1^{er} décembre 2016, Blandine TISSIER remplace Daisy SIMONNOT au poste d'accueil à la médiathèque.

Visage déjà bien connu des méryciens, notamment par les enfants car Blandine assure la surveillance à la cantine tous les midis et participe aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) tous les jours de 16 h à 17 h en proposant diverses activités (danse, chant, activités manuelles...).

Sous la directive de Daisy SIMONNOT, elle assure dorénavant tous les quinze jours l'accueil de deux classes de l'école maternelle et chaque semaine la majorité des classes de l'école élémentaire. Elle s'occupe également du classement des livres dans les rayons et reçoit une fois par mois deux classes de l'ITEP.

Elle sera ravie de vous accueillir et de vous renseigner lors de votre venue à la médiathèque.

Avec son arrivée, les séances de bébés lecteurs vont être remises en place.

Destinées aux parents et nounous accompagnés d'enfants de 0 à 3 ans, elles permettront à tous de passer un bon moment à la médiathèque. Grâce à des histoires courtes, l'enfant sera sensibilisé aux livres et les comptines solliciteront son ouïe.



La première séance de l'année se fera le mercredi 8 février 2017 à 9 h 15 dans les locaux de la médiathèque.

Inscriptions auprès de Blandine au 03-25-21-21-23 ou par mail : bibliothequemery@wanadoo.fr

Animation gratuite pour tous (habitants de Méry-sur-Seine et des autres communes)

A découvrir au rayons Jeunesse et CD

Venez dès à présent découvrir les nouvelles acquisitions de la médiathèque au rayon jeunesse (Game over, Les blagues de Toto, Triple galop, Je suis en CE1, Emeline le trésor de Lavau, P'tit loup, Sam le pompier...) et CD (Slimane, Amir, M. Pokora, Renaud, Bruno Mars, Imany, Kid United 2...)

Nouveaux horaires d'ouverture à partir du 3 janvier

Mardi de 17 h à 18 h - Mercredi de 14 h à 18 h, Jeudi de 17 h à 18 h30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h

Daisy Simonnot

En bref...

Sacs jaunes

A compter du 1^{er} janvier, les sacs jaunes seront disponibles à la médiathèque le mardi de 17h à 18h, le mercredi de 14h à 18h, le jeudi de 17h à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h.

Déclaration préalable

Il est rappelé qu'il est obligatoire de remplir une déclaration préalable pour les constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions.

Encombrants

Abandonner une baignoire, un réfrigérateur, un matelas, un téléviseur... sur le trottoir ou dans une décharge sauvage est passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 1500€ (article R632-1, R635-8 et R644-2 du code pénal). Vous devez les déposer en déchetterie.





Fleurissement - Environnement



Villes et villages fleuris

Depuis sa création, il y a plus de 50 ans, le label "Villes et villages fleuris" a progressivement gagné en notoriété pour devenir le premier à être reconnu sur le territoire national.

Au fil des ans, ses critères d'attribution se sont enrichis pour en faire aujourd'hui un outil clé d'orientation des politiques locales en matière de fleurissement. Ce label de 1 à 4 fleurs, est une source de fierté pour les communes qui l'obtiennent. Il est le symbole d'une qualité de vie au profit de tous, habitants, services communaux, entreprises, futurs résidents et touristes.

Notre commune, à qui le jury régional a rendu visite le 22 juillet dernier, a décidé le maintien de la 2^e fleur.

Bien entendu, nous poursuivrons nos efforts pour aller plus loin.

Entretien des cours d'eau

Propriétaires riverains

L'eau et les cours d'eau constituent notre patrimoine commun. Une gestion durable et équilibrée des milieux aquatiques est donc indispensable pour concilier les usages domestiques, agricoles et industriels, prévenir les inondations et préserver la qualité de l'eau et la bio-diversité qui y est associée.

Les propriétaires riverains jouent un rôle important dans cette gestion. Ils ont un devoir d'entretien régulier des cours d'eau et notamment des berges, pour un bon état écologique.

Dans le cas de cours d'eaux non domaniaux (en amont de Méry), chaque propriétaire possède les berges et la moitié du lit du fleuve. L'eau et les poissons n'appartiennent pas aux propriétaires riverains.

En bordure de rivière, le désherbage chimique est interdit, ainsi que le dessouchage, la modification du lit du cours d'eau, le curage en conduisant un recalibrage, sans autorisation préalable.



Pour le bon équilibre écologique, il est recommandé de ne pas planter d'espèces invasives et de limiter toutes proliférations

J.-C. Thomas.

Le réseau d'assainissement et la station d'épuration



1 - LA STATION D'ÉPURATION (STEP) mise en fonction en 2007 vient de subir des travaux :

- Changement du tambour en mai 2016
- Curage du lit planté de roseaux n° 1 de boues sèches.

Ces boues ont été extraites et seront répandues sur les terrains agricoles, conformément au cahier des charges signé avec la Chambre d'agriculture et les agriculteurs locaux, puis seront enfouies avec les semis du CIPAN (Culture Intermédiaire de Pièges à Nitrates). Cet épandage ne doit pas causer d'odeur désagréable aux habitants de Méry et des communes avoisinantes.

Il en sera de même en 2017 pour le curage du lit n° 2 et en 2018 pour le curage du lit n° 3.

Lors de la visite annuelle de contrôle du 15 septembre 2016 par la SATESE (Service Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration), il a été constaté une

forte odeur chimique autour des bassins de décantation, genre white spirit ou peinture. Ce produit chimique est arrivé par le réseau d'assainissement des usagers. Ce déversement toxique a entraîné le développement d'une épaisse couche de mousse difficile à traiter, et a détruit les bactéries nécessaires à la décomposition des résidus des eaux usées. (voir le règlement communal d'assainissement disponible sur le site de la commune ou à votre disposition en mairie).

RAPPEL :

Sont autorisés : Les eaux usées domestiques comprenant :

- Les eaux ménagères (lavage, toilettes)
- Les eaux vannes (urine et matières fécales, papier hygiénique)
- Produits de nettoyage vendus en rayon ménager et dilués conformément aux indications fournies sur l'emballage par le fabricant.

Sont interdits : Tous les produits issus de bricolage, les matières inflammables susceptibles de provoquer des explosions et tous autres métaux lourds, les tissus, les matières solides, le papier essuie-tout, les serviettes hygiéniques, les lingettes.

Les huiles de friture doivent être déposées en bidon à la déchetterie.

2 - LE RÉSEAU ASSAINISSEMENT

L'agence de l'eau Seine-Normandie nous demande de mettre en conformité notre système d'assainissement comme indiqué par la police de l'eau afin de réduire les entrées d'eaux claires parasites.

La commune s'est engagée à effectuer un diagnostic de notre réseau sur une période de 2 années, après quoi les travaux de réparation nécessaires seront engagés, sauf en cas d'urgence.

En parallèle des contrôles de rejets d'eaux usées seront effectués par les agents du service d'assainissement ou représentant légal ou mandataire de la collectivité, auprès des usagers pour déterminer les entrées d'eaux claires parasites (telles que les eaux pluviales ou eaux issues de pompage de puits, sauf en cas de convention signée avec la mairie).

Le volume des eaux parasites rentre dans le calcul de la redevance annuelle versée à l'agence Seine-Normandie qui se trouve répercutée sur l'ensemble des factures d'assainissement, soit 0,90€ le m³ pour 2016.

La commission d'eau et d'assainissement

Péril imminent

Le dossier du 2 rue du Jeu de Boules est enfin clôturé !

C'est après une longue procédure que la commune a pu acquérir le terrain au 02 rue du Jeu de Boules le 20 décembre 2016 à l'euro symbolique.

Comme dans bien des communes certaines successions sont compliquées, les biens restent à l'abandon de nombreuses années et se dégradent au fil du temps.

Pour ce bien, nous retraçons des premiers courriers datant de juillet 2003 adressés aux héritiers de ladite propriété qui avaient été alertés et sommés de prendre les dispositions nécessaires pour sécuriser les lieux, certains éléments se détachaient et risquaient de causer des dégâts corporels aux passants, de nombreuses relances s'en sont suivies.

Compte tenu de l'état de ruine avancé de cette propriété, le 29 octobre 2015 nous avons saisi le tribunal administratif de Châlons, la sécurité des personnes et des biens étaient compromises et il existait un risque majeur et permanent d'effondrement avec des conséquences dramatiques, pour les voies piétonnes et chaussées des 3 rues limitrophes. Par ces faits, le 30 octobre 2015, le tribunal nous fait suivre l'ordonnance rendue par le juge des référés pour la nomination d'un expert.

Le 2 novembre, après avoir examiné les bâtiments, l'expert s'est prononcé sur la notion de " Péril d'immeuble " en proposant des mesures de nature à mettre fin à l'imminence du péril. Les faits constatés, nous avons ordonné les mesures provisoires nécessaires pour garantir la sécurité des habitants, nous avons donc procédé à la démolition partielle de ce bien le 06 novembre comme le juge nous l'autorisait mais nous ne devions en aucun cas procéder à une démolition complète, c'est la raison pour laquelle il restait une partie des murs.

Après l'arrêt de péril imminent, il était nécessaire de rédiger un arrêté de péril non imminent laissant 30 jours aux héritiers pour procéder aux travaux de démolition complémentaires. A chaque étape, nous avons l'obligation d'informer toutes les parties.

Après avoir sécurisé les lieux, nous avons entrepris l'acquisition de ce bien fin mars 2016, entre temps, nous avons donc saisi le



Joël Fandart à la manoeuvre

Tribunal de Grande Instance de Troyes afin de présenter une requête pour la nomination d'un curateur à successions vacantes.

La succession est vacante dans 3 cas :

- Le défunt ne laisse aucun parent, ni aucun testament au profit d'un tiers,
- La totalité des héritiers a renoncé à la succession,
- Les héritiers n'ont pas exercé leur option successorale dans un délai de 6 mois à compter de l'ouverture de la succession.

Pour ce bien, c'est le deuxième cas qui s'appliquait.

Par l'ordonnance du 05 avril 2016, le Président du Tribunal de Grande Instance de Troyes a ordonné que la gestion de ladite succession soit confiée aux domaines.

Le dossier a donc été pris en charge par le service des domaines de Dijon et après étude des pièces et vérification du bien fondé de notre demande, nous avons pu acquérir en semaine 51 le terrain à l'euro symbolique, l'acte a été signé à l'étude de M^e SCHMITE notaire à Méry sur Seine.

Pour terminer la démolition de ce bâtiment, nos agents communaux ont assuré cette tâche de manière efficace et remarquable.

Il est vrai que ces dossiers prennent du temps, même pour un simple dossier, il faut compter plus d'un an, les procédures sont incontournables et il est impératif de respecter toutes les étapes.

Carmen Labille

En bref...

Démarchage à domicile, soyons vigilants !

Nous sommes régulièrement alertés par des actions de démarchage à domicile (ventes de calendriers, de torchons, etc.) pouvant déboucher sur des escroqueries.

Si nous connaissons bien nos associations locales reconnues ou notre facteur, des personnes avec des intentions moins bienveillantes peuvent sévir.

Pensez à demander la carte professionnelle de ces vendeurs, où doivent figurer le nom de l'entreprise, ses coordonnées, le numéro de SIRET.

Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter le 17 ou nos services de gendarmerie qui vous indiqueront la marche à suivre.

Horaires de la mairie

Depuis le 1^{er} janvier, le secrétariat de mairie est

ouvert au public le lundi, mardi et mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

Recherche barque en bois

La commune recherche une barque en bois pour décora-

tion, s'adresser au secrétariat ou téléphoner à la mairie au 03.25.21.20.42

Appartements communaux

Des appartements communaux sont disponibles à la location, s'adresser au secrétariat de mairie ou téléphoner à la mairie au 03.25.21.20.42

Directeur de publication : Stéphanie Besnard
Infographie et mise en page : Frédéric Lambert - Impression : Lemaire & Thiebaut Imprimeurs
Tiré à 850 exemplaires - Dépôt légal à parution
Mairie de Méry-sur-Seine
Tél. : 03 25 21 20 42 - Fax : 03 25 21 13 19 - Courriel : mairie.mery-sur-seine@wanadoo.fr



Encore une fois le Père Noël était au rendez-vous



Les derniers jours avant les vacances scolaires ont été intenses pour le Père Noël qui a, comme chaque année, fait le plaisir aux enfants de Méry sur Seine de venir les voir un peu avant le grand jour J....

Dès le mercredi 14 décembre il est venu déposer en mains propres, des cadeaux aux enfants de l'accueil de loisirs, qui ont découvert émerveillés de nouveaux jeux et jouets, puis il a pris la pose devant l'objectif avec chaque enfant et même avec les animatrices....

Le jeudi 15 décembre a été sa journée la plus char-

gée, dès le midi il est passé voir les enfants à la cantine pour leur offrir à tous une jolie boîte remplie de bons chocolats, puis il est passé saluer tous les enfants de l'école élémentaire et de l'ITEP qui assistaient au spectacle de Noël à la salle des fêtes.

Pour terminer son périple il est venu, le vendredi 16 décembre, à l'école maternelle dans son traîneau (traîneau entièrement réalisé par la classe préparatoire d'apprentissage de l'ITEP et prêté à l'école maternelle pour l'occasion) pour offrir à chaque enfant un livre et

des chocolats. Les enfants ont ensuite été photographiés avec lui dans son traîneau pour leur plus grand bonheur.

Et en attendant le 25 décembre il a bien rappelé à chacun d'être très sage pour voir quelles surprises les attendraient sous le sapin.

Un grand merci à notre Père Noël qui chaque année ne démerite pas et nous lui souhaitons plein de courage pour la longue tournée qui l'attend.

D.P.

Des spectacles dans les écoles pour les fêtes de Noël

Comme chaque année les enfants des écoles maternelle et élémentaire ont pu assister à un spectacle la semaine précédant les vacances de Noël.

A l'école maternelle c'était la compagnie des 3 Chardons qui présentait son tout nouveau spectacle, " Gigote et le dragon " dont voici l'histoire :

" Gigote est une

petite bergère curieuse, riieuse et malicieuse. Depuis longtemps, elle brûle d'envie de rencontrer le dragon qui est venu s'installer, dans la sombre forêt, non loin de sa maison. Et pourtant, son grand père l'a souvent mise en garde. Ce dragon est dangereux, et jamais elle ne doit pénétrer dans la forêt. Mais la curiosité de Gigote est trop forte..."

A l'école élémentaire, le spectacle s'est déroulé à la salle des fêtes avec Zigor de la Fabuleuse Family Compagnie qui présentait son spectacle empreint de magie et de poésie mais aussi piqué d'humour. " Qui veut la peau de la petite souris " dont voici le résumé :

" Zigor débarque d'on ne sait où. Mais il sait pourquoi, lui. Il vient jouer de la musique. Mais bon,

c'est un prétexte pour vous montrer ses talents de magicien et vous présenter sa petite complice, une souris.

C'est pour elle qu'il y aura des apparitions de parapluies, de fleurs, de marionnettes..."

Deux spectacles hauts en couleur, en émotion et pour le plaisir des plus petits comme des plus grands...

D.P.



Le service "Enfance et Jeunesse s'associe au Téléthon



Cette année le traditionnel spectacle des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) s'est associé aux manifestations du Téléthon organisé par l'Association Familiale de Méry sur Seine.

L'objectif était de sensibiliser les enfants à cette mani-

festation mais aussi de développer le partenariat entre le service Enfance Jeunesse et les associations locales.

Une représentation des ateliers d'expression a eu lieu sur la scène de la salle des fêtes.

Au programme : danse,

chant et une exposition des réalisations de différents ateliers des NAP était mise en place.

C'était une belle expérience qui sera sans doute renouvelée l'an prochain à la même occasion.

D.P.

Un Conseil municipal "Jeunes" voit le jour à Méry-sur-Seine



jeunes se portaient candidats pour accéder au poste de conseillers municipaux.

Après avoir été reçus en réunion afin de leur expliquer comment devait se passer leur campagne électorale, chacun avait élaboré une affiche de campagne avec son programme et ses idées respectives pour faire avancer la commune de Méry sur Seine sur la question des jeunes.

Les élections se sont déroulées samedi 19 novembre dernier ou chaque jeune mérycien de 9 à 16 ans pouvait venir exprimer son avis muni de sa carte électorale en votant pour le ou les candidats de son choix.

Au terme de cette élection les 14 candidats se sont vus élire et le premier conseil, afin d'installer le CMJ, a donc eu lieu le 23 novembre dans la salle du conseil de la mairie présidée par le maire de la commune madame Stéphanie BESNARD.

Le maire du CMJ a été élu à la majorité par les conseillers et 3 adjoints ont eux aussi été nommés. Voici donc la composition du CMJ :



Maire
Emma VADEZ, 10 ans,
1^{er} adjoint
Clara BESNARD, 12 ans,
2^e adjoint
Cléa ROBERT, 10 ans,
3^e adjoint
Noé BANACH, 10 ans

10 conseillers municipaux :
Loïc BAUDY, 9 ans
Jean FERRIN, 9 ans
Dylan HORWATH, 13 ans
Ethan LEMASLE, 10 ans
Laly LE FAUCHEUR, 10 ans
Alexien LOUETTE, 9 ans
Jérémy MOROY, 10 ans
Daré MOUTAROU, 10 ans
Enzo ONDERNARD, 9 ans
Léana THOMAS, 9 ans



Les enfants sont tous très motivés, dynamiques et regorgent d'idées pour leur commune. De jolis projets devraient voir le jour sur leurs 2 ans de mandat.

Patricia Douillet

